

# DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION DES SERVICES D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DE LA HES-SO GENÈVE

**Entité responsable** : services d'information et de documentation des écoles **Etat du document** : projet

**Entrée en vigueur** : 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Version** : 1.0

	Nom	Date	Visa
Rédacteur(s)	Responsables SID	Septembre 2022	Resp. SID
Vérificateur(s)	Frédérique Viard	Octobre 2022	FVI
Valideur(s)	Conseil de direction	15 novembre 2022	CD

## 1 OBJET

Cette directive fixe les modalités d'accès aux prestations proposées par les Services d'information et de documentation (SID) de la HES-SO Genève. Elle précise les droits et devoirs des utilisateurs-trices en matière de consultation et d'emprunt des ressources mises à disposition.

## 2 DOMAINE D'APPLICATION

Cette directive s'adresse à l'ensemble de la communauté HES-SO Genève, les 5 écoles (à l'exception de la HEM dans l'attente de son adhésion à SLSP) et les services communs, ainsi qu'à des utilisateurs-trices hors HES, selon les conditions fixées au point 4.5.

Certaines ressources et certains services peuvent toutefois être exclusivement réservés aux personnes affiliées à la HES-SO Genève.

## 3 DÉFINITIONS

Service(s) d'information et de documentation (SID) : Cette dénomination regroupe les bibliothèques, infothèques et centres de documentation de la HES-SO Genève.

Swiss Library Service Platform (SLSP) : Prestataire de services pour les bibliothèques, chargé de l'exploitation de la plateforme nationale des bibliothèques swisscovery.

Swisscovery : Plateforme de services et de recherche qui regroupe actuellement les informations scientifiques de 490 bibliothèques suisses, dont les 18 bibliothèques de la HES-SO.

Switch EDU-ID : compte permettant l'accès aux services numériques du monde académique suisse et international.

## 4 PRINCIPES

Les SID de la HES-SO Genève sont des services académiques spécialisés dans les domaines enseignés au sein des 6 écoles. Ils offrent des ressources et des prestations aux personnes affiliées aux écoles de

la HES-SO, aux professionnel-le-s de la branche, aux membres de la communauté académique genevoise, ainsi qu'au public intéressé par les domaines couverts.

L'utilisation des ressources et des services des SID de la HES-SO Genève implique que l'utilisateur-trice connaît et accepte la présente directive et son annexe.

Les SID de la HES-SO Genève font partie de la plateforme de services et de recherche swisscovery exploitée par SLSP. Ils forment un réseau avec les autres bibliothèques membres de SLSP.

#### **4.1 Conditions générales d'utilisation des ressources et des services**

- a. La consultation sur place des ressources physiques et numériques est ouverte à tous et à toutes sans inscription durant les heures d'ouverture des SID de la HES-SO Genève, sous réserve des restrictions mentionnées dans les contrats de licence des ressources électroniques.
- b. Le prêt à domicile, le prêt entre bibliothèques, les demandes de numérisation et le SLSP Courier Service (service de navette) sont réservés aux personnes inscrites sur swisscovery. Des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certaines catégories d'utilisateurs-trices. Les frais et les conditions de ces services sont décrites dans le point 4.5.
- c. Tous les supports d'information sont protégés par le droit d'auteur. Les utilisateurs-trices sont seul-e-s responsables des infractions qu'ils-elles commettraient à l'encontre de la Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA), en particulier concernant les articles 19 et 67.
- d. L'utilisation des documents audiovisuels est réservée à des fins pédagogiques et à un usage privé.
- e. Les utilisateurs-trices sont tenu-e-s de respecter le calme des lieux et sont prié-e-s de s'abstenir de conversations téléphoniques.
- f. Le personnel des SID de la HES-SO Genève se réserve le droit de refuser un service à un-e utilisateur-trice lorsque celui-ci ou celle-ci n'utilise pas les infrastructures dans le but auquel elles sont destinées.
- g. A l'exception des postes dédiés à la recherche documentaire, les ordinateurs des SID de la HES-SO Genève sont destinés en priorité aux étudiant-e-s, ainsi qu'aux collaborateurs-trices de la HES-SO.

#### **4.2 Conditions de prêt et inscription à la plateforme Swisscovery**

- a. Pour accéder à tous les services de la plateforme swisscovery, dont le prêt à domicile, une inscription individuelle sur la plateforme SLSP via un compte SWITCH edu-ID est nécessaire. Afin de satisfaire aux exigences de protection des données personnelles, l'utilisateur-trice est responsable du maintien à jour de ses données personnelles. La non-mise à jour des données ne peut être invoquée en cas de réclamation.
- b. Une personne dans l'impossibilité de créer un compte SWITCH edu-ID, faute de posséder une adresse e-mail, peut demander la création d'un compte d'utilisateur-trice au personnel des SID de la HES-SO Genève.

- c. L'inscription est gratuite, mais les droits au service de prêt peuvent varier selon le profil de l'utilisateur-trice.
- d. L'utilisateur-trice est responsable de la validité des données de son compte SWITCH edu-ID et doit veiller à leur mise à jour dans les meilleurs délais. L'utilisateur-trice sans compte SWITCH edu-ID doit annoncer tout changement aux SID de la HES-SO Genève.
- e. Les SID de la HES-SO Genève fournissent, à titre gracieux, une carte de bibliothèque SLSP si nécessaire. Les cartes d'étudiant-e-s et de collaborateurs-trices de la HES-SO munies d'un code-barres font office de carte de bibliothèque.
- f. Les utilisateurs-trices restent seul-e-s responsables de restituer leurs emprunts dans les temps. La non-réception des courriels de rappel automatiques ne peut pas être invoquée comme excuse pour le retard de retour des documents. Des frais de rappel s'appliquent. Un document non-rendu dans les temps peut entraîner un blocage du compte, voir point 4.5.

### **4.3 Prêt entre bibliothèques (PEB) et service de navette (SLSP Courier Service)**

- a. Les SID de la HES-SO Genève font partie des bibliothèques adhérentes au service de navette SLSP. Les frais et conditions de ce service sont décrits dans le point 4.5.
- b. Les SID de la HES-SO Genève offrent également un service de prêt entre bibliothèques à ses utilisateurs-trices pour les documents non disponibles dans une bibliothèque adhérente à SLSP Courier Service. Les conditions et tarifs du prêt entre bibliothèques en Suisse et à l'étranger sont décrits dans le point 4.5.

### **4.4 Détérioration et perte de documents**

Toute perte ou détérioration d'un document appartenant aux SID de la HES-SO Genève doit être annoncée dans les meilleurs délais. Les éventuelles amendes restent dues. Pour les frais et conditions, voir le point 4.5.

### **4.5 Conditions et frais des services de prêt**

- a. Conditions  
Le prêt standard peut varier de 1 à 28 jours selon le type de documents (livres, revues, DVD...).
- Les documents empruntés bénéficient de 5 prolongations automatiques pour autant qu'ils n'aient pas été réservés par un-e autre utilisateur-trice.

TYPE DE DROIT	CONDITIONS DE PRÊT
<p><b>1. Droits standards :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personne affiliée à une haute école universitaire suisse</li> </ul> <p><b>ou</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personne avec adresse privée ou professionnelle suisse</li> </ul>	<p><u>Services de prêt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prêt à domicile</li> <li>- SLSP Courier Service</li> <li>- prêt entre bibliothèques</li> </ul> <p><u>Limite de prêts :</u> 100 documents maximum sur le compte</p> <p><u>Blocage des droits :</u> dès le 3e rappel pour un document non rendu ou dès CHF 500.- de frais.</p>
<p><b>2. Droits élargis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personne affiliée à la HES-SO Genève</li> </ul>	<p>Droits standards + frais de transactions réduits pour SLSP Courier Service et Prêt entre bibliothèques.</p>
<p><b>3. Droits réduits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personne non affiliée à une haute école universitaire suisse, sans adresse personnelle ou professionnelle suisse, domiciliée dans une zone frontalière (codes postaux des zones frontalières : Annexe)</li> </ul>	<p><u>Services de prêt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- uniquement prêt à domicile</li> </ul> <p><u>Limite de prêt :</u> 100 documents</p> <p><u>Blocage des droits :</u> dès le 3e rappel pour un document non rendu ou dès CHF 500.- de frais.</p>
<p><b>4. Droits restrictifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personne non affiliée à une haute école universitaire suisse, sans adresse personnelle ou professionnelle suisse et domiciliée hors zone frontalière (codes postaux des zones frontalières : Annexe)</li> </ul>	<p><u>Services de prêt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- uniquement prêt à domicile</li> </ul> <p><u>Limite de prêt :</u> 5 documents</p> <p><u>Blocage des droits :</u> dès le 3e rappel pour un document non rendu ou dès CHF 500.- de frais.</p>
<p><b>5. Droits spéciaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- personne sans compte SWITCH Edu-ID (conditions : Annexe)</li> </ul>	<p><u>Services de prêt :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prêt à domicile</li> <li>- SLSP Courier Service uniquement pour les bibliothèques de la HES-SO</li> </ul> <p><u>Limite de prêt :</u> 100 documents</p> <p><u>Blocage des droits :</u> dès le 3e rappel pour un document non rendu ou dès CHF 500.- de frais.</p>

b. Frais et amendes

<b>Prêt à domicile</b>	
Notification avant l'échéance	gratuit
1er rappel d'échéance passée	CHF 5.- / document volume
2e rappel d'échéance passée	+ CHF 5.- / document
3e rappel d'échéance passée	+ CHF 10.- / document

<b>SLSP Courier Service</b>	
Frais de transaction pour <b>personnes aux droits élargis</b> :	
Document retiré dans un SID de la HES-SO Genève :	CHF 0.-
Document retiré dans une autre bibliothèque :	CHF 8.-
Frais de transaction pour <b>personnes sans droits élargis</b> :	CHF 8.-

<b>Prêt entre bibliothèques</b>	
Frais de transaction pour <b>personnes à droits élargis</b> :	
- Document commandé et retiré dans un SID de la HES-SO Genève :	CHF 0.-
- Document commandé et retiré dans une autre bibliothèque :	Frais identiques à ceux des personnes sans droits élargis
Frais de transaction pour <b>personnes sans droits élargis</b> :	
- Suisse (document physique)	CHF 12.-
- Suisse (article numérisé)	CHF 5.- / 20 p.
- Suisse (article photocopié)	CHF 7.50 / 20 p.
- Europe (sauf UK) (document physique)	CHF 24.-
- UK et hors Europe (document physique)	CHF 36.-
- Etranger (article numérisé)	CHF 8.- / 20 p.

<b>Envoi à domicile</b>	
Frais pour personnes à droits standards ou droits élargis	CHF 12.-

<b>Numérisation d'articles ou de chapitres de livres</b>	
Frais pour personnes à droits standards ou droits élargis	CHF 5.- / 20 p.

<b>Frais de remplacement de documents perdus ou endommagés pour tout type de prêt</b>	
<b>Frais de gestion</b> (pour rachat, photocopie et copie DVD en sus des frais effectifs) :	CHF 10.- / document
- Si plusieurs documents perdus ou endommagés :	Max. CHF 40.-
<b>Frais de rachat</b> :	Prix effectif du document racheté
<b>Frais de photocopie de remplacement</b> :	
- Copie :	CHF 0.20 / page
- Reliure :	CHF 10.-
<b>Frais de copie DVD</b> :	CHF 20.-

c. Le paiement des amendes et des frais découlant des différentes prestations des SID de la HES-SO Genève est possible uniquement sur facture, envoyée directement via courrier électronique par SLSP. En cas de non-paiement de la facture, les SID de la HES-SO Genève se réservent le droit d'engager des poursuites.

d. Informations complémentaires concernant les frais de remplacement de documents

1. En cas de restitution par l'utilisateur-trice d'un ou de plusieurs documents ayant déjà été facturés et que les documents n'ont pas encore été rachetés par un SID de la HES-SO Genève, la facture est annulée. Les amendes pour retard et les frais de gestion restent dus.

2. Si le document a été racheté par un SID de la HES-SO Genève après facturation à l'utilisateur-trice, le prix du rachat du document reste dû, ainsi que les amendes pour retard et les frais de gestion.
3. Si la facture a déjà été payée par l'utilisateur-trice, mais qu'elle ou il retrouve les documents, ceux-ci deviennent sa propriété. Aucun frais n'est remboursé. Les amendes pour retard et les frais de gestion restent dus.
4. Pour les documents audiovisuels enregistrés par un SID de la HES-SO Genève et devant être recréés, le montant de CHF 20.- pour la copie, auquel s'ajoutent CHF 10.- de frais de gestion par document, est facturé à l'utilisateur-trice.
5. Lorsqu'un document perdu ou endommagé ne peut être remplacé (plus disponible à la vente, devenu trop cher, ...), le SID de la HES-SO Genève peut le facturer et acquérir un document jugé équivalent.

## 5 RÉFÉRENCES

-